

Quelle réforme pour l'hôpital ? Les chefs d'établissement posent leurs conditions

À l'occasion du congrès annuel du Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH), son président, Philippe El Saïr, a lancé un avertissement au gouvernement : les directeurs et les cadres hospitaliers ne soutiendront la réforme de l'automne qu'à certaines conditions. Ils veulent notamment pouvoir nommer - et révoquer - les médecins. Polémique en vue.

DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE

« PERSONNE ne doit pouvoir dire non à l'hôpital », avait déclaré Nicolas Sarkozy en octobre 2007 à Bordeaux. Le chef de l'État avait alors réjoui le corps des directeurs

d'hôpital en affirmant ne vouloir qu'un seul pilote à l'hôpital. Huit mois ont passé, et l'inquiétude a pris le pas sur la satisfaction : la volonté affichée se traduira-t-elle dans les faits ? Ce sont des directeurs d'hôpital en proie au doute qui viennent de se réunir à Bordeaux, jeudi, à l'appel du Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH).

La loi Santé, patients, territoires que Roselyne Bachelot doit présenter à l'automne prochain reformera la gouvernance hospitalière. À ce jour, les arbitrages ne sont pas rendus. Philippe El Saïr, le président du SNCH, a profité de l'occasion pour poser ses conditions. « La commande du président de la République est claire. On ne doit pas

s'en écarter, sinon, nous ferons des moulinets, mais nous ne ferons pas une réforme », a-t-il lancé.

L'avertissement est clair. Les directeurs ne sont d'accord pour poursuivre les restructurations hospitalières, et encaisser des coups comme à Carhaix ou Ajaccio (voir encadré), que s'ils obtiennent la maîtrise des nominations médicales. Et la possibilité de renvoyer les praticiens oisifs. « Nous voulons un levier dissuasif pour mettre fin à toute situation d'impunité », a déclaré Philippe El Saïr. Le sénateur UMP Gérard Larher, convié au congrès, a enfoncé le clou : « Si on ne permet pas au directeur de se séparer de tel ou tel qui ne font rien, alors que 70 % des dépenses correspondent au per-



Philippe El Saïr rappelle que c'est le président de la République qui veut un patron à l'hôpital

sonnel, on ne pourra pas restructurer et maîtriser les dépenses. »

Reconnaissance et indépendance. De plus en plus exposés, les directeurs d'hôpital demandent de nouveaux outils de management, une reconnaissance, et la garantie de leur indépendance. Surtout vis-à-vis des élus locaux, qui, trop souvent à leur goût, dictent leur loi pour préserver l'emploi sans être tenus pour responsables des déficits. Les directeurs d'hôpital, au nom de leur indépendance, refu-

sent d'être nommés par les agences régionales de santé (ARS). La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) a botté en touche. « Il m'est difficile, pour des raisons de réserve évidentes, de répondre à vos questions », a dit Annie Podeur. Qui a préféré centrer son propos sur le nécessaire retour à l'équilibre des hôpitaux d'ici à 2012. « C'est l'objectif fixé par le président, les efforts ne peuvent attendre, a insisté la patronne de la DHOS. Comme le dit la ministre [de la Santé, NDLR], pendant les travaux, le service continue. »

> DELPHINE CHARDON

Lysanxia® 10 mg Prazéпам

Quand
les symptômes
de l'anxiété
deviennent
invalidants

1 à 3 cp / jour



CTJ : 0,09 à 0,26 €

Propriétés pharmacodynamiques(*) : ANXIOLYTIQUE Code ATC : N05BA11 (N: Système nerveux central). Effets liés à une action agoniste spécifique sur un récepteur central faisant partie du complexe "récepteurs macromoléculaires GABA-OMEGA" modulant l'ouverture du canal chlore. **Propriétés pharmacocinétiques(*)** : La demi-vie d'élimination plasmatique du prazéпам varie de 30 à 150 heures (en moyenne 65 h). Conditions de prescription et délivrance : Liste I. La durée de la prescription de ce médicament ne peut dépasser 12 semaines. - A.M.M. 331 168.6 (1988, rév. 2006). Lysanxia® sol buv. Prix: 2,76 €. Remb. SS à 65% Agréé Collect. - A.M.M. 318 366.2 (1975, rév. 2006). Lysanxia® 10mg. Prix: 3,51 €. Remb. SS à 65% Agréé Collect. - A.M.M. 326 107.2 (1983, rév. 2006). Lysanxia® 40mg. NLR SS Agréé Collect. TITULAIRE DE L'AMM : DEFIANTE Pharmaceutica, Lda. Rua dos Tanoeiros n° 12, 2° e 3°, 9000 - 057 Funchal (Portugal) EXPLOITANT : LYNA-PHARM, 149 Bvd Stalingrad, 69100 Lyon-Villeurbanne (France). Lysanxia® est une marque déposée de Defiante. (*) Pour toute information complémentaire, consulter le dictionnaire des spécialités. (MLA-LY-04/06).

Le traitement doit être aussi bref que possible. La durée globale du traitement ne devrait pas excéder 8 à 12 semaines, y compris la période de réduction de la posologie. www.lynapharm.com

LYNA PHARM
NEUROSCIENCES

Le cas emblématique d'Ajaccio

C'était un peu la star du congrès du SNCH. Raynald Ferrari, l'ancien patron de l'hôpital d'Ajaccio, qui a précipitamment quitté ses fonctions au début de juin, a reçu le plein soutien de ses collègues, convaincus qu'il a servi de fusible. « À Ajaccio, agressions physiques et voies de fait ont contraint l'État à évacuer l'équipe de direction », a déploré Philippe El Saïr. Le président du SNCH a demandé que la situation de ce directeur soit réglée « de façon exemplaire ». Rentré en catastrophe sur le continent, Raynald Ferrari écoule ses congés en attendant un autre poste. Il souhaite bien du courage à celui qui lui succédera. « Je n'ai pas fait ce métier pour être pris en charge par la brigade anticriminelle, expose-t-il au "Quotidien". À Ajaccio, pendant un an, je n'ai fait que mon travail. J'y avais été nommé pour redresser les comptes. Avec mes adjoints, nous avons décidé de revenir au droit fondamental, en cessant, par exemple, de payer des heures supplémentaires à des agents qui n'en faisaient pas. Nous nous sommes opposés à la mauvaise volonté de tous, syndicats, médecins, élus locaux. La mort d'un syndicaliste a précipité les choses, nous avons quitté l'île car notre sécurité n'était plus assurée. À Ajaccio, la réforme que prépare le gouvernement, et la loi "SPT", n'aurait pas changé grand-chose, compte tenu de la situation si particulière. J'ignore d'ailleurs s'il existe une solution. »

EPP

L'AFML agréée par la HAS

La Haute Autorité de santé vient de délivrer à l'Association pour la formation des médecins libéraux (AFML), organisme de formation affilié au SML, un agrément pour la réalisation de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). L'association dispose désormais du double agrément formation et évaluation, et se dit prête « à s'adapter aux évolutions du dispositif FMC-EPP annoncées par le ministère de la Santé ».